



VILLE DE DRAGUIGNAN

PROJET D'ETABLISSEMENT



Multi accueil LES VIGNERONS

(Adopté par délibération N°2024-119)

Actualisé le 15/04/2024 (V1-04-2024)

SOMMAIRE

1. Description de l'établissement.....	p.2
1.1 Gestionnaire.....	p.2
1.2 Caractéristiques fonctionnelles.....	p.2
2. Projet d'accueil.....	p.3
2.1 Evolution de l'accueil	p.3
2.2 Différents types d'accueil.....	p.3
2.3 Les établissements petite enfance.....	p.4
2.4 Compétences professionnelles mobilisées.....	p.4
2.5 L'équipe d'accueil.....	p.6
2.5.1 Le travail en équipe	
2.5.2 Les pratiques professionnelles	
2.6 Modalités d'inscription.....	p.7
2.5 Admission de l'enfant dans l'établissement.....	p.7
2.8 L'information des familles.....	p.7
3. Projet éducatif.....	p.8
3.1 L'accueil de l'enfant.....	p.9
3.1.1 La période de familiarisation	
3.1.2 Le temps des transmissions	
3.1.3 La diversité	
3.1.4 L'accueil des enfants à besoins spécifiques	
3.2 Le bien-être de l'enfant.....	p.10
4.2.1 Les besoins	
4.2.2 Le jeu	
4.2.3 L'éveil	
4.2.4 L'exploration sensorielle	
4.2.5 Le portage physiologique	
4. Projet social et de développement durable.....	p.11
4.1 Données générales de la ville de Draguignan.....	p.11
4.2 Profil des familles.....	p.11
4.3 Démographie enfantine.....	p.12
4.4 Développement durable.....	p.12
4.5 Modalités de relations avec les partenaires extérieurs.....	p.12
4.5.1 Réseau interne	
4.5.2 Réseau externe	
4.6 Participation des familles à la vie de l'établissement.....	p.13
4.6.1 Les besoins	
4.6.2 La participation	
4.6.3 L'accompagnement à la parentalité	
4.6.4 Le café ou thé des parents	
4.6.5 Le conseil d'établissement	
5. Projet spécifique de l'établissement.....	p.14
5.1 Présentation de l'établissement.....	p.14
5.2 Les temps forts de l'année.....	p.15

1. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Gestionnaire

- NATURE JURIDIQUE : Mairie de Draguignan
- REPRESENTÉ PAR : Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan,
- ADRESSE : 28 rue Cisson 83300 DRAGUIGNAN
- TELEPHONE : 04 94 60 31 31

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Multi-accueil « Les Vignerons »

- ADRESSE : Avenue des vigneronns 83300 DRAGUIGNAN
- TELEPHONE : 04 94 50 77 47 / 06 16 15 38 40
- DATE D'OUVERTURE : 12 mai 1980

NOM DE LA DIRECTRICE DE L'ETABLISSEMENT : Madame Pascale BERDOU

1.2 Caractéristiques fonctionnelles

Etablissement assurant l'accueil collectif, régulier et occasionnel, à temps plein ou temps partiel.

AVIS OU AUTORISATION D'OUVERTURE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- Date : Agrément du 6 septembre 2004
- Capacité : 25 enfants
- Modalités d'accueil : Fixées selon le règlement de fonctionnement
- Age des enfants accueillis : de 10 semaines à 6 ans

Le projet d'établissement du service petite enfance de la Ville de Draguignan est évolutif. Il a été élaboré à la suite du plan de formation des personnels de la petite enfance mis en place en 2006 en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Il a été construit en commun, discuté en réunions et élaboré en accord avec l'ensemble de l'équipe pour la fédérer et faire vivre le document une fois rédigé. Il est réajusté régulièrement à partir de l'évolution des pratiques de terrain.

Il répond à l'article R2324-29 du code de la santé publique.

2. PROJET D'ACCUEIL

L'accueil dans les établissements petite enfance

2.1 Evolution de l'accueil

Face à l'évolution de la société, de la typologie des familles et du monde du travail, la demande d'accueil s'est modifiée. La ville de Draguignan répond au mieux à la demande des familles dracénoises conformément au décret du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Parallèlement et sous l'impulsion de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), la ville de Draguignan a introduit la notion de temps d'accueil correspondant aux besoins des familles : le rythme de présence des enfants est alors déterminé en heures par semaine, réservées à partir d'un contrat annuel établi à l'arrivée de l'enfant et facturées mensuellement.

La participation familiale se calcule en fonction des revenus des parents, quel que soit le type d'accueil contractualisé, avec un plancher minimum et maximum, redéfini chaque année par la CNAF.

Les places en établissements collectifs ne sont plus alors occupées à 100%, mais à temps partiel. Pour optimiser les taux d'occupation, des enfants en accueil occasionnel ont pu intégrer les places laissées libres. C'est ainsi que tous les établissements, crèches et haltes garderies, sont devenus des établissements « multi-accueil collectifs » offrant tous, simultanément, deux types d'accueil : régulier et occasionnel.

L'ensemble des établissements proposent depuis plusieurs années des « plannings mobiles », ce qui permet de s'ajuster au plus près des besoins des familles.

L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection chronique : Le référent santé et accueil inclusif veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants présentant un handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Cet accueil donne lieu à un projet d'accueil individualisé (PAI), qui sera établi en concertation avec le médecin traitant, la famille, le médecin de l'établissement, la puéricultrice et la directrice.

Lors de leur inclusion, ces enfants sont accompagnés par la coordinatrice des enfants à besoins spécifiques.

L'accueil émane toujours d'un projet structuré et élaboré en équipe et en partenariat avec l'institution spécialisée qui prend en charge l'enfant.

L'accueil d'enfants dont le parent est bénéficiaire de minima sociaux et/ou engagé dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle: les articles L.214-2 et L.214-7 du code de l'action sociale et des familles précisent qu'au moins un enfant par tranche de 20 places est accueilli au sein des établissements.

2.2 Différents types d'accueil

La législation en vigueur a conduit à modifier les termes couramment employés, abandonnant les termes crèche et halte-garderie pour définir :

a) L'accueil régulier : L'accueil est régulier lorsque les besoins d'accueil sont connus à l'avance. Il est destiné aux parents souhaitant que leur enfant fréquente l'établissement régulièrement selon un planning établi à l'année, à temps plein ou à temps partiel.

b) L'accueil occasionnel : Les enfants sont accueillis de manière ponctuelle, en fonction des besoins des familles et sous réserve d'une place disponible. Les familles contactent à chaque fois l'établissement pour connaître les disponibilités et réservent en fonction des possibilités.

c) L'accueil d'urgence : Cet accueil est destiné aux parents qui subissent un imprévu : mode de garde habituel défaillant, hospitalisation... C'est un accueil ponctuel et limité dans le temps qui peut aller jusqu'à deux mois. L'inscription est simplifiée, la demande est étudiée en transversalité pour un accueil rapide au sein de l'établissement disponible pour accueillir spécifiquement cette demande.

2.3 Les établissements petite enfance

Le premier établissement du service Petite Enfance a été ouvert le 5 mai 1980.

Aujourd'hui le service Petite Enfance est composé de six établissements, dont 4 établissements d'accueil du jeune enfant, d'une capacité totale d'accueil de 124 places.

Le service a également en charge le suivi d'un établissement en délégation de service public d'une capacité de 60 berceaux, ce qui augmente l'offre à 184 places pour l'accueil collectif.

4 établissements multi-accueil collectifs :

□ « *La Planète du Petit Prince* », agrément pour 60 enfants de 10 semaines à 4 ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

□ « *Les Belugues* », Jardin d'Enfants, agrément pour 19 enfants de 2 ans à 6 ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

□ « *Les Vignerons* », agrément pour 25 enfants de 10 semaines à 6 ans, du lundi au vendredi de 5h30 à 20h30 établissement à horaires atypiques

□ « *L'Eau des Collines* », agrément pour 20 enfants de 18 mois à 4 ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Les autres établissements :

□ Le Relais Petite Enfance : (RPE) « Les Souleies » ouvert au public les lundis, mardis jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Fermeture à 16h le vendredi

Le RPE est un lieu gratuit d'information et d'accompagnement, pour les parents et les professionnels de l'accueil à domicile. C'est un service de référence de l'accueil du jeune enfant.

□ Le Lieu d'Accueil Enfants Parents : (LAEP) « Minute Papillon » ouvert au public 4 demi-journées par semaine Espace de découverte, de jeux, d'éveil et de rencontres, gratuit et anonyme pour tout enfant jusqu'à 6 ans, accompagné d'un adulte et pour les futurs parents. Capacité de 19 personnes (enfants et adultes compris).

□ Le service administratif : « Service Petite Enfance (SPE) ». Il assure la gestion administrative et comptable de l'ensemble du service (pré-inscriptions, facturation, suivi du budget...)

2.4 Les compétences professionnelles mobilisées

Fonctions	Qualifications
Directrice	1 Educatrice de jeunes enfants (1 ETP)
Directrice Adjointe	1 Educatrice de jeunes enfants (1 ETP)
Encadrement des enfants	6 Auxiliaires de puériculture (6 ETP)
	5 Titulaires du CAP petite enfance (5 ETP)
	1 Apprentie CAP AEPE (1 ETP)
1 Psychologue (0.5 ETP selon besoins de l'établissement), 1 Pédiatre (Vacataire 8h/mois), 1 coordinatrice des enfants à besoins spécifiques (Auxiliaire de puériculture) (1ETP selon besoins de l'établissement), 2 Agents Techniques (3 ETP), 1 Infirmière Puéricultrice RSAI (15h30/semaine soit 1h RSAI et 8h Puéricultrice)	

Leurs missions principales sont :

- de veiller au bien-être de l'enfant, à la satisfaction de ses besoins (tant physiques que psychiques)
- d'offrir à l'enfant un environnement adapté à son âge

La directrice : l'établissement est placé sous la responsabilité d'une directrice (éducatrice de jeunes enfants) qui veille à la gestion administrative et financière de l'établissement, au bon fonctionnement de l'établissement, au respect du présent règlement et des textes en vigueur dans les équipements de la petite enfance.

La puéricultrice : en concertation avec le référent santé et accueil inclusif et la famille, veille à la bonne adaptation des enfants, et au respect de leurs besoins. A l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique nécessitant des soins ou une attention particulière. Aux modalités de délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en œuvre des prescriptions médicales. Elle a également en charge la continuité de direction en l'absence de la directrice.

L'éducateur de jeunes enfants : il est garant du projet éducatif. De par sa formation à l'observation, à l'écoute et à sa connaissance du développement de l'enfant, il contribue à son éveil, dans le respect de son individualité et de son rythme en menant des actions d'éducation et d'animation. Il dynamise l'équipe et coordonne les projets autour des valeurs communes du service.

L'auxiliaire de puériculture : organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au bon développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service et du projet d'établissement. Elle a en charge le recueil des informations données le matin par la famille afin de pouvoir les retranscrire à la personne référente du groupe. De même, le soir, elle transmet les informations aux parents sur le déroulement de la journée d'accueil. Elle participe également à l'entretien de l'environnement des enfants.

L'accompagnant éducatif petite enfance (CAP Petite Enfance) : accompagne l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages et participe à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique. Participe également à l'entretien des espaces de vie de l'enfant.

L'agent technique : il est chargé de l'entretien des locaux, réceptionne et réchauffe les repas, participe au repas des enfants, effectue l'entretien du linge.

Une équipe transversale travaille sur tous les établissements en coordination avec les partenaires médico-sociaux. Elle est composée de :

La psychologue : La psychologue petite enfance conçoit et réalise des actions préventives auprès des enfants, des familles et des professionnels de la petite enfance.

Elle intervient à la demande en proposant une écoute individuelle, sous forme d'entretiens, ou encore collectivement par l'animation de rencontres avec les parents.

Elle réalise une observation des situations d'accueil en lien étroit avec les familles et les accueillantes.

Elle propose des temps **d'analyses de pratiques professionnelles**, pour les agents de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants. (CF Point 2.52 « les pratiques professionnelles »)

Le référent santé et accueil inclusif :

Le référent " Santé et Accueil inclusif " travaille en collaboration avec les professionnels mentionnés à l'article R. 2324-40, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile mentionné à l'article L. 2112-1 et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Les missions du référent " Santé et Accueil inclusif " sont les suivantes :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service

- ❑ Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- ❑ Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille
- ❑ Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions
- ❑ Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations
- ❑ Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe
- ❑ Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale
- ❑ Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.a pour fonction de garantir des conditions d'accueil tant sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'hygiène, de l'éveil et du bien-être des enfants âgés de moins de six ans, en complémentarité de l'équipe pluridisciplinaire

La coordinatrice des enfants à besoins spécifiques : c'est un agent titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture. Elle coordonne l'accueil de l'enfant et de sa famille auprès des équipes dans les établissements du service petite enfance, elle fait le lien avec les partenaires médicaux sociaux et éducatifs (CAMSP, SESSAD, Education Nationale...), elle accompagne les pratiques professionnelles dans ces accueils spécifiques. Elle intervient en fonction des besoins exprimés par les établissements.

2.5 L'équipe d'accueil

2.5.1 Le travail en équipe

Il est un des principes fondamentaux de l'accueil car il permet un fonctionnement optimum de l'institution. Chaque établissement bénéficie d'une coopération et d'une solidarité d'équipe. Un échange permanent permet de s'adapter aux situations complexes ou qui interrogent mais aussi de travailler sur les représentations, les valeurs, les peurs et les préjugés.

Le travail d'équipe existe à plusieurs niveaux :

- ❑ réunions de direction des directrices d'établissements, de la psychologue, de la coordinatrice des enfants à besoins spécifiques et de la responsable du service
- ❑ réunions de travail, de bilans et groupes de réflexions thématiques
- ❑ réunions inter-établissements pour les projets transversaux
- ❑ réunions inter-établissements de régulation des pratiques d'accueil, d'encadrement et de management, groupes de parole des professionnelles
- ❑ réunions partenariales pour le suivi des enfants
- ❑ rencontres de soutien dans la pratique quotidienne
- ❑ analyse des pratiques professionnelles

2.5.2 Les pratiques professionnelles

L'observation est un outil de travail primordial et une action pédagogique à part entière auxquels les accueillantes sont sensibilisées.

Dans un objectif de co-construction, les pratiques, les réflexions et les expériences sont mises en commun pour définir le projet éducatif du Service Petite Enfance et le faire vivre. Il sert de base à une réflexion continue sur la pédagogie mise en œuvre au quotidien.

Cette harmonisation des pratiques prend en compte la diversité des approches. La pluralité des regards, des représentations, les formations variées et complémentaires, apportent une grande richesse aux pratiques.

Les professionnelles s'engagent dans la formation continue pour actualiser les connaissances en petite enfance et partager les expériences avec d'autres communes, ou associations.

Un espace documentation est à la disposition de l'ensemble des professionnels où sont rassemblés des revues et livres traitant divers sujets professionnels.

Enfin, l'accueil d'apprentis (CAP AEPE, AP, EJE) et de stagiaires permet de transmettre et d'explicitier les pratiques développées au sein du service.

3 fois par an, (1 fois tous les 4 mois, durant deux heures), la psychologue du service intervient sur des temps d'analyses autour des pratiques professionnelles pour les personnels en charge de l'encadrement des enfants. Ces temps ont pour objectif de proposer un espace qui permet aux professionnels de réfléchir sur leur pratique. Ces temps d'analyse ont lieu le soir, de 17h30 à 19h30 dans une salle dédiée à la mairie, en dehors du temps d'accueil des enfants.

L'analyse des pratiques est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle.

Lors des journées pédagogiques, les équipes bénéficient de temps d'échanges où se mêlent cohésion et réflexion autour de sujets permettant de cheminer professionnellement.

2.6 Modalités d'inscription

Seules les familles domiciliées ou contribuables sur la commune de Draguignan peuvent se pré inscrire. Les pré-inscriptions s'effectuent au Service Petite Enfance sans RDV du lundi au jeudi de 8h à 17h15 et le vendredi sur RDV.

Il s'agit d'une pré-inscription administrative avec collecte des pièces essentielles à la constitution du dossier. C'est aussi un temps d'échange et d'écoute avec les familles sur les besoins d'accueil pour une meilleure orientation.

Une commission d'attribution des places a lieu une fois par an au printemps.

Elle est composée de l'Adjoint au Maire délégué à la petite enfance, des directrices d'établissement, des parents élus au conseil d'établissement. Cette commission étudie les dossiers de pré-inscription en fonction des places disponibles, des critères de priorité et des demandes des familles.

Les propositions sont ensuite transmises à M. le Maire pour validation.

2.7 Admission de l'enfant dans l'établissement

Une fois admis, l'enfant et sa famille sont accueillis au sein de l'établissement de façon individualisée.

L'établissement d'accueil ainsi que les professionnels, favorisent la participation des familles à la vie de l'établissement.

L'accompagnement des familles est valorisé par :

- une réunion d'accueil des nouvelles familles
- la désignation d'une référente lors du premier rendez-vous des familles avec l'équipe
- la période d'adaptation et l'accueil individualisé de l'enfant
- des rencontres individuelles organisées selon les besoins avec les professionnels concernés (directrice, puéricultrice, psychologue, pédiatre, coordinatrice des enfants à besoins spécifiques)

La participation des familles à la vie de l'établissement est encouragée par :

- l'invitation aux différents événements qui ponctuent l'année, aux fêtes de fin d'année
- l'animation d'activités ponctuelles au sein de l'établissement
- l'organisation de rencontres thématiques familles / professionnelles
- la participation aux sorties
- les conseils d'établissement
- les cafés ou thés des parents

2.8 L'information des familles

Les informations concernant le service sont disponibles :

- au secrétariat du Service Petite Enfance

- sur le site Internet de la ville
- par le biais du journal municipal de la ville de Draguignan
- un accueil individualisé des familles peut s'organiser sur rendez-vous avec des professionnels de la petite enfance

3. PROJET EDUCATIF

Les projets éducatifs des six établissements du Service Petite Enfance (4 EAJE, 1 RPE et 1 LAEP), sont unifiés, poursuivant un projet global d'accueil de la petite enfance, et s'articulent autour de fiches actions.

Ils s'inspirent de la CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT en application de l'article L-214-1-1 du code d'action sociale et des familles.

L'objectif principal de chacune des équipes est d'assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité, en l'absence des parents, sans se substituer à eux, en veillant à leur santé, à leur sécurité, à leur bien-être, à leur bon développement et à leur intégration dans les situations de maladies chroniques ou de handicap.

Cet accueil contribue à l'épanouissement de l'enfant et à sa socialisation, pour le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Durant l'année 2022, ce projet a été réactualisé, à travers des groupes de travail, il est issu d'un travail collaboratif de l'ensemble du personnel de la petite enfance :

- Agents techniques
- CAP AEPE => CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
- AP : auxiliaire de puériculture
- EJE : éducatrice de jeune enfant
- Directrices
- Coordinatrices
- Puéricultrices
- Psychologue
- Responsable du service

Favoriser l'égalité filles/garçons :

- Veiller à encourager et féliciter les enfants dans tous les domaines, et pas uniquement dans ceux auxquels on aurait tendance à les prédisposer
- Exposer les enfants à une variété de jouets et d'activités qui ne sont pas restreints aux stéréotypes filles / garçons
- Ne pas hésiter à privilégier des livres qui montrent des situations inattendues pour les garçons comme pour les filles
- Offrir aux garçons la même opportunité qu'ont les filles d'exprimer leurs émotions
- Associer les garçons, et pas seulement les filles, aux activités de rangement
- Intégrer davantage les pères dans la relation avec les parents et leur permettre ainsi de jouer pleinement leur rôle
- Valoriser les expériences de jeux ou d'exploration de l'enfant à travers le discours des professionnelles au moment des transmissions aux parents (déguisement, dinette...)
- Veiller à une diversité des propositions éducatives: proposer une mixité des coins jeux et littérature jeunesse non genrée
- Prêter attention à sa communication auprès des enfants et des familles en favorisant les échanges, sur les missions qui sont les nôtres en matière de promotion de l'égalité filles/garçons
- Pour les professionnels: favoriser des temps de réflexion sur ces sujets à partir d'observations de terrain

Définir un accueil de qualité :

- c'est placer l'enfant et sa famille au cœur des pratiques
- c'est aussi aborder la complexité des relations avec les parents et tous les professionnels de l'accueil
- c'est, enfin, mobiliser les pratiques les plus pertinentes possibles et engager tous les partenaires impliqués en considérant, pour chacun, leurs ressources et leurs complémentarités

Garantir un accueil de qualité, nécessite de prendre en compte les attentes et les besoins de l'enfant, des familles et des professionnels.

Dans le souci de poursuivre cet objectif, le Service Petite Enfance s'attache à organiser et à faire évoluer ses pratiques professionnelles, favorise la coopération entre les établissements tout en respectant la spécificité de chacun d'entre eux.

A ce titre, les 4 valeurs principales portées par le service Petite Enfance ont été retenues :

- 🌀 La bienveillance 🌀
- 🌀 La co-éducation 🌀
- 🌀 La diversité 🌀
- 🌀 L'autonomie 🌀

Ces valeurs sous-tendent les projets et actions menés par les équipes au quotidien auprès des enfants et des familles.

3.1 L'accueil de l'enfant

3.1.1 La période de familiarisation

Accueillir un enfant et sa famille, c'est d'abord les aider à se séparer.

La familiarisation est individualisée et personnalisée : l'enfant et sa famille sont présentés à l'accueillante référente qui va les accompagner pas à pas tout au long de cette période.

Cette étape est importante et préalable à l'entrée définitive de l'enfant dans l'établissement. Elle demande une attention toute particulière et suppose des échanges, des précisions, des questionnements.

Le Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) est un support d'échange et de communication évolutif, entre les parents, et les professionnels, qui recueillent les informations concernant les habitudes et les besoins de l'enfant.

Se séparer pour l'enfant et les parents est un moment particulier, toute l'équipe est présente pour les accompagner, dès leur arrivée. Ce temps privilégié permet de créer un climat de confiance.

La familiarisation est une période qui permet à l'enfant et à sa famille de trouver leurs repères dans un environnement stable grâce à cette relation qui s'établit progressivement au fil des différents temps.

Lors du premier rendez-vous avec la directrice, l'enfant et sa famille visitent les locaux, rencontrent l'équipe, la référente de l'enfant. Un planning est mis en place avec la famille, l'objectif étant de mieux connaître les habitudes et savoir-faire parentaux.

Les objectifs de cette période accompagnée par une même référente sont multiples :

- mettre en place une relation sécurisante pour l'enfant et sa famille.
- favoriser le maintien du lien parent/enfant en l'absence du parent.
- accompagner au mieux la séparation.
- connaître l'enfant dans son individualité.

3.1.2 Le temps des transmissions

C'est un moment d'échanges entre les accueillantes et la famille.

Les transmissions entre parents et professionnels sont l'occasion de donner les informations quotidiennes autour de l'enfant (dernier repas, dernier change, temps de sommeil, temps de jeu...) illustrées d'anecdotes tirées de la journée mais aussi, et surtout, de répondre aux questionnements, d'échanger, d'observer ensemble et d'accompagner les séparations et les retrouvailles parents/enfant.

3.1.3 La diversité

L'accueil de la diversité sociale, culturelle, familiale est encouragé par le service petite enfance, conscient de son importance dans le cadre de la construction identitaire du tout-petit, de son épanouissement et du respect de la place de chacun au sein de la société.

L'accueil des enfants présentant un handicap requiert une attention particulière. Cet accueil est réfléchi en équipe pluridisciplinaire et en partenariat, dans le cas d'une prise en charge spécifique de l'enfant et de famille, et ce tout au long de l'accueil.

Le personnel est accompagné dans cet accueil par le pédiatre et le personnel compétent qui apportent les informations nécessaires pour mieux comprendre le handicap et pour faciliter les pratiques au quotidien.

3.1.4 Les enfants à besoins spécifiques

Par cet accueil le service petite enfance entend : les difficultés d'ordre physique, psychologique ou cognitif, qui perturbent la socialisation, l'accès aux apprentissages et à la citoyenneté d'un enfant.

Accueillir un enfant à besoins spécifiques, c'est avoir un projet autour et pour cet enfant, c'est penser sa place dans la collectivité.

Le personnel, la famille et l'enfant sont accompagnés dans cet accueil par différents professionnels ressources : le référent santé et accueil inclusif, la psychologue, et la coordinatrice des enfants à besoins spécifiques.

Ils apportent les informations nécessaires pour faciliter l'accueil et les pratiques au quotidien.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), pourra être établi par le médecin traitant, en concertation avec le médecin de l'établissement, le Référent Santé et Accueil Inclusif, la directrice, et la famille.

3.2 Le bien-être de l'enfant

3.2.1 Les besoins

L'établissement d'accueil est un lieu d'accueil collectif dans lequel les enfants vont pouvoir découvrir l'autre, puis prendre plaisir à rire, chanter et jouer ensemble. Le besoin d'être reconnu dans son individualité propre est nécessaire au bon développement de l'estime de soi. Par ses relations avec ses pairs, l'enfant peut imiter, partager, se confronter, échanger et donc créer du lien avec des enfants de son âge.

De façon prioritaire, nous veillons à maintenir l'intérêt de l'enfant au cœur de nos pratiques. Pour apprendre à se séparer, à grandir, à se socialiser, nous respectons ses rythmes biologiques ainsi que les besoins de sécurité matérielle et affective.

Durant chaque temps de la journée de l'enfant, les professionnels sont soucieux des besoins et de la personnalité de l'enfant. L'individualisation, la mise en place de rituels et le respect des habitudes familiales et culturelles sont à la base de chaque intervention auprès de l'enfant en cohérence avec l'accueil collectif.

La verbalisation des interventions auprès de l'enfant offre le bain de langage nécessaire à la relation de confiance et la construction de l'estime de soi.

« Dans la collectivité, l'enfant doit trouver réponse à ses besoins. Ce n'est pas le collectif qui est à privilégier, c'est la personne dans le collectif. » A.DEROO

3.2.2 Le jeu

Le jeu est un moyen indispensable à l'enfant pour développer sa personnalité et sa créativité tout en lui apportant un cadre sécurisant.

L'enfant évolue librement dans le temps et l'espace, choisit ou non un atelier ou une activité, un jeu, choisit de se reposer, de rêver. Les temps d'activité sont propices aux interactions, les temps calmes permettent le retour sur soi, l'apaisement.

L'aménagement des lieux de vie est pensé pour faciliter le développement affectif, moteur, intellectuel et social de l'enfant, pour favoriser la rencontre d'enfants d'âges différents et pour permettre une adaptation progressive à l'environnement.

Le cadre, les règles de vie en groupe et les limites sont clairement posées pour sécuriser chaque enfant et favoriser les interactions.

3.2.3 L'éveil

Les activités d'éveil ont pour premier objectif d'être source de plaisir pour l'enfant et concernent tous les domaines de la construction de l'enfant : affectif, sensoriel, symbolique, cognitif et créatif, psychomoteur, relationnel et communicatif, social.

Les actions éducatives sont axées sur l'autonomie de l'enfant et le respect du rythme de chacun en fonction de son développement. Les professionnelles guident l'enfant sur le chemin de l'expérimentation, tout en lui laissant la joie de la découverte.

Sous forme d'activités animées, en individuel ou en collectif, l'action éducative fait référence à l'enfant en tant qu'individu spécifique, unique, acteur premier de sa socialisation par ses propres initiatives.

L'animation de l'accueillante a pour but d'initier, d'ouvrir, de soutenir, d'accompagner et de ne pas « faire à la place » mais de faire place à l'agir de l'enfant en tenant compte de ses compétences.

3.2.4 L'exploration sensorielle

Dans tous les établissements, une expérience sensorielle est proposée à travers les « espaces bulles ». Ces lieux sont destinés à vivre des moments de détente et de bien être dans un climat et un espace sécurisant au travers de sollicitations perceptives et sensorielles douces : c'est un moment privilégié entre adultes et enfants.

3.2.5 Le portage physiologique

Une puéricultrice rattachée au service, monitrice certifiée et formatrice au portage physiologique pour les professionnels de la petite enfance, contribue à la mise en œuvre de ce projet. Elle forme les accueillants, informe les assistants maternel indépendants et accompagne les familles autour du portage avec pour objectifs la coéducation, le bien-être et la qualité d'accueil.

L'utilisation du portage répond aux besoins de proximité, de sécurité, de contact physique et psychique de l'enfant.

4. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet social et de développement durable propose un socle commun de réflexion. Il sera amené à évoluer du fait des échanges permanents entre les professionnels, les partenaires, les familles et les élus.

Il décrit la raison d'être des établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Draguignan et situe ainsi le service dans son cadre politique, économique, social et partenarial.

Les établissements de la petite enfance sont des lieux privilégiés pour l'intégration sociale, de par la rencontre et le partage avec d'autres enfants en dehors de la famille, mais aussi de par les activités proposées permettant à l'enfant une forme d'expression variée sur un plan physique, culturel, artistique et une ouverture sur le monde extérieur.

Il est donc nécessaire de rédiger un projet social du service petite enfance commun aux six établissements de la ville et de le communiquer à nos partenaires.

4.1 Données générales de la ville de Draguignan

La ville de Draguignan est la ville centre de la communauté d'agglomération « Dracénié Provence Verdon » qui comporte 23 communes et plus 107 000 habitants, soit 10% de la population du Var. La communauté d'agglomération est un territoire très attractif dont la démographie évolue favorablement chaque année.

Sous-préfecture du Var, Draguignan fait également preuve d'un dynamisme démographique prononcé.

Aujourd'hui plus de 40 000 habitants y vivent dont 17,9% ont 14 ans et moins.

Draguignan est une commune où l'activité est essentiellement tertiaire. Près du tiers de sa population est de près ou de loin liée aux activités de l'armée, de ce fait la population active est majoritairement constituée de fonctionnaires.

Plusieurs études ont récemment placé la zone d'emploi de Draguignan parmi celles qui connaissent la plus forte croissance au niveau national.

En tant que ville centre de la communauté d'agglomération, Draguignan dispose de nombreux services de proximité qui contribuent à son dynamisme :

- la Sous-Préfecture, le Conseil Départemental, un palais de justice, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers, un centre des impôts, le cadastre départemental, Pôle emploi mais aussi des organismes de formations supérieures : l'ESPE (ex IUFM), une faculté de droit, un IUT, une école des professions de santé, des établissements dispensant des BTS, deux lycées, trois collèges publics, un GRETA, une mission locale, un centre hospitalier...
- un réseau de transport urbain et inter-urbain
- des équipements sportifs : deux piscines (une seule couverte), quatre stades et une quinzaine d'autres équipements (gymnases, skate park, terrains extérieurs...)
- des équipements culturels : une médiathèque, un théâtre, le conservatoire, trois musées, des lieux d'expositions, un complexe cinématographique de 7 salles, les archives départementales
- pratiquement 200 associations (environ 100 sportives et 80 culturelles et de loisirs) dont un centre social et culturel, une ludothèque, une structure gérant trois espaces publics numériques
- des établissements d'accueil de la petite enfance
- des services municipaux destinés à la jeunesse : un service jeunesse, un kiosque jeunesse (BIJ, point cyb), une maison de l'étudiant.

4.2 Profil des familles

Installé en avril 2009, le logiciel petite enfance permet d'avoir une lisibilité sur le profil des familles pré-inscrites comme le nombre de situations monoparentales, le nombre de familles dont les 2 parents travaillent, le nombre de familles bénéficiaires de minima sociaux, le nombre de familles suivies par le Conseil Départemental (ASE, PMI)...

4.3 Démographie infantine

La commune de Draguignan à travers son service état civil a recensé pour l'année 2021, 1044 naissances sur le territoire, dont 366 sont domiciliés à Draguignan.

Elle dénombre 14,6% d'enfants de 0 à 3 ans et 15,3% d'enfants de 3 à 6 ans.

4.4 Le développement durable

Depuis de nombreuses années le service petite enfance est engagé dans une démarche de développement durable en essayant au quotidien de diminuer son impact sur l'environnement et en sensibilisant les enfants et les adultes quotidiennement.

« Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain »

Le service administratif a diminué de près de 80% l'envoi de courriers aux familles en privilégiant les envois de documents par mail (factures, reçus, dématérialisation des pré-inscriptions...) il a mis en place un tri sélectif du papier et du carton.

L'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant est équipé de nettoyeurs vapeur, afin de diminuer l'utilisation de produits d'entretien et d'offrir aux enfants un environnement plus sain.

Le tri sélectif des biodéchets est mis en place autour des repas des enfants. Une fois traités et transformés ces biodéchets reviennent dans les établissements sous forme de compost afin d'agrémenter les jardins et potagers à destination des enfants.

Enfin, les familles sont dotées de sur-chaussures tissus à l'entrée des établissements, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de déchets non recyclables.

4.5 Modalités des relations avec les partenaires extérieurs

Le service Petite Enfance est composé d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels pour une prise en charge médico, psycho et socio-éducative de l'enfant.

Il travaille en relation avec un réseau interne et externe composé de différents partenaires pour permettre une continuité et une complémentarité à l'accueil de l'enfant au sein des établissements de la Petite Enfance.

Le rapprochement avec ces différents partenaires permet, par une démarche volontaire, de créer une prévention médico, psycho et socio-éducative ainsi qu'un accompagnement ou une orientation des familles.

4.5.1 Réseau interne

En interne, le service petite enfance collabore avec les différents services de la municipalité, intervenant notamment auprès des enfants et de leurs familles. (Pôle Activités Adaptées, service jeunesse, musée municipal...).

4.5.2 Réseau externe

Le secteur social et de santé : pour un enfant déjà suivi par un service social ou de santé (PRE, PMI, ASE, CMP, CMPP, CAMSP, Hôpital de jour, Sauvegarde de l'Enfance, SESSAD, MDPH)¹, il peut être demandé au service petite enfance d'accueillir cet enfant et sa famille.

Une fois accueilli, un projet d'accueil individualisé est mis en place, et établi en concertation avec le médecin traitant, la famille, le médecin de l'établissement et la directrice. Des échanges réguliers ont lieu entre les différents partenaires qui interviennent auprès de cet enfant (parents, puéricultrice, assistant social, éducateur, pédiatre) que ce soit pour l'accueil, pour le suivi de la prise en charge et au moment de la sortie pour l'orientation.

Le secteur scolaire : des visites sont organisées dans les écoles maternelles à proximité de l'établissement, afin de sensibiliser les enfants à ce nouveau lieu, de favoriser la rencontre avec les professeurs des écoles et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, de souder les liens entre les enfants et d'accompagner les familles.

Le personnel travaille également au suivi et à l'orientation des enfants avec l'Education Nationale lors d'équipes éducatives afin d'intégrer des enfants en difficulté sociale, familiale ou des enfants présentant un handicap.

¹ PRE : Programme de Réussite Educative - PMI : Protection Maternelle et Infantile - ASE : Aide sociale à l'enfance - CMP : Centre médico-psychologique - CMPP : Centre médico-psychopédagogique - CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce - SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile - MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Le secteur culturel : des intervenants sont ponctuellement sollicités afin de sensibiliser les enfants aux activités artistiques. Les enfants se rendent dans les différents sites culturels de la ville et en fonction des programmations annuelles, en partenariat avec la Dracénie Provence Verdon agglomération.

Le secteur de la formation : le service formation de la mairie de Draguignan, intervient au niveau de la petite enfance et propose chaque année un plan de formation du service ainsi qu'un plan de formation individualisé. Il participe à la mise en œuvre de la journée petite enfance proposée chaque année par le service. Cette journée de formation commune à tous les établissements a pour objectif d'harmoniser les pratiques au sein de l'ensemble des établissements.

L'accueil des stagiaires : le service petite enfance travaille en partenariat avec différentes écoles, centres de formation et d'apprentissage dans les domaines de l'accueil de l'enfant, dans le secteur de la santé, de l'éducatif et du médico-social.

Enfin, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) sont des acteurs du partenariat, apportant leur aide technique et soutenant la participation financière des familles par le versement de la prestation de service unique.

4.6 La participation des familles à la vie de l'établissement

4.6.1 Les besoins

Les parents ont besoin d'être entendus dans leur choix, confortés dans leur place de premier éducateur de l'enfant et accompagnés dans les étapes de la séparation par un accueil adapté, respectant discrétion et confidentialité.

Les différentes formes de participation des familles à la vie de l'établissement permettent d'instaurer continuité et cohérence de la vie de l'enfant au sein de sa famille et dans le lieu d'accueil, dans un objectif de coéducation. Tout professionnel de l'accueil de la petite enfance est respectueux des choix éducatifs parentaux, dans la limite du bien-être de l'enfant.

A travers l'exercice de son métier, l'accueillante veille à véhiculer tolérance, écoute, non-jugement et bienveillance.

Par sa disponibilité et son écoute, la professionnelle installe une relation de confiance avec l'enfant et ses parents, pour une communication active de qualité.

4.6.2 Information et participation des familles

Les familles sont informées, en individuel et/ou en groupe, des modalités de fonctionnement de chaque établissement, notamment sous forme de réunion de « rentrée ».

Suite à cette rencontre, le livret d'accueil de l'établissement est distribué aux familles.

Il retrace le projet fil rouge, les grands événements de l'année et présente l'équipe des professionnels de l'établissement.

La documentation, sous forme de panneaux, est régulièrement affichée, pour présenter le quotidien des enfants, les activités proposées ou les sorties.

Les parents sont régulièrement sollicités pour participer à la vie de l'établissement et conviés sur les temps festifs qui ponctuent l'année.

Nous cherchons à mobiliser les compétences des parents en leur proposant l'animation ponctuelle d'activités, pour permettre aux enfants de faire de nouvelles expériences.

4.6.3 L'accompagnement à la parentalité

Au quotidien, sur la sollicitation des parents, les accueillantes accompagnent les questionnements sur le développement de l'enfant, sur les attitudes éducatives, répondent aux préoccupations des parents.

Lorsque les difficultés sont persistantes ou importantes, les parents peuvent rencontrer la psychologue du service petite enfance.

Cet espace de parole est organisé sur rendez-vous, à leur demande ou sur proposition, en fonction des échanges et des observations.

Des temps d'échange et de débats entre parents et professionnels sont animés régulièrement, développant les thèmes que demandent les familles.

4.6.4 Le café ou thé des parents

L'équipe propose un espace de parole entre professionnels et parents, temps différent de celui des transmissions. Ce moment, convivial et de partage autour d'une boisson chaude et de viennoiseries, vous permettra d'échanger entre parents et accueillantes en abordant divers sujets.

4.6.5 Le conseil d'établissement

Il a pour objectif d'associer les parents à la vie de l'établissement, de mieux connaître leurs besoins et de favoriser les échanges avec les professionnels et la responsable du service petite enfance.

Organisation :

- ❑ l'élection est organisée à bulletins secrets en début d'année scolaire
- ❑ l'inscription des parents candidats se fait auprès de la directrice
- ❑ l'information des familles se fait par voie d'affichage
- ❑ environ deux à trois conseils d'établissement ont lieu chaque année.

Les parents élus au conseil d'établissement sont invités à participer à la commission d'attribution des places ainsi qu'à la commission de restauration, qui ont lieu une fois par an. Selon l'article R2324-32 du code de la santé publique : « lorsqu'il existe un conseil d'établissement ou de service, le projet d'établissement ou de service et le règlement de fonctionnement lui sont soumis pour avis avant leur adoption. »

4.7 L'accès en crèche aux familles dites « vulnérables »

L'accueil d'enfants dont le parent est bénéficiaire de minima sociaux et/ou engagé dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle: au moins un enfant par tranche de 20 places est accueilli au sein des établissements.

Les critères prioritaires lors des pré inscriptions sont majorés lorsqu'il s'agit de familles nombreuses (+ de 3 enfants à charge), de familles monoparentales, de familles adressées par les services sociaux.

Depuis 2022, la collectivité a fait le choix du label « AVIP » afin de réserver des places pour les familles en recherche d'emploi, ou inscrites dans un parcours de formation ou de réinsertion.

5. PROJET SPECIFIQUE DE L'ETABLISSEMENT

5.1 Présentation de l'établissement

Le multi Accueil « **Les Vignerons** », doit son nom à sa position géographique, boulevard des Vignerons, mais aussi à l'histoire et aux traditions de la ville de Draguignan où la culture de la vigne était très répandue.

L'établissement a pour spécificité de fonctionner en horaires atypiques, ouverture de 5h30 à 20h30 du lundi au vendredi, et en âges mélangés.

Les enfants de 10 semaines jusqu'à 6 ans, partagent leur quotidien dans des espaces de vie adaptés où tout est pensé pour respecter au mieux le rythme de chacun.

Il y a un espace d'accueil dédié aux familles et aux enfants, dans lequel on trouve des casiers et des porte-manteaux individualisés, un espace d'informations aux familles (menus, allergènes, origine de la viande, rappels administratifs, photos...) et une borne d'enregistrement des présences des enfants.

Différents espaces polyvalents permettent aux enfants de se côtoyer tout au long de la journée. Une grande diversité de jeux y sont proposés, permettant à tous (petits et grands, filles et garçons) de découvrir et d'expérimenter à leur manière, selon leurs besoins et leur développement, chaque univers (jeux d'imitation, déguisements, voiture, jeux de construction...).

Pour les plus jeunes des aménagements spécifiques sont proposés, modulables au quotidien selon les besoins de chacun : espace repas dédié, espace repos, espace jeux.

Une grande cour est à la disposition des enfants pour des activités motrices adaptées (cabanes, structures motrices, jeux moteurs, pelouse, espace potager...)

Chaque enfant évolue dans cet environnement qui se veut ouvert à la libre circulation. Le mélange des âges permet d'apprendre des autres dans le respect de chacun.

L'équipe est attentive à faire évoluer les propositions (espaces, jeux...) en fonction du niveau de développement du moment, des besoins ou envies observés chez les enfants accueillis. Des temps de réunions hebdomadaires et mensuelles sont prévus à cet effet.

Les temps des repas et goûters...

Afin de favoriser l'autonomie de l'enfant, le repas du midi est proposé avec possibilité de se servir et de débarrasser à la fin du repas. Les enfants y participent selon leurs envies et leur développement psychomoteur. Pour les plus petits, un service à table ou en chaises adaptées est proposé.

Les professionnelles accompagnent les enfants en respectant le rythme de chacun.

De par la spécificité de l'accueil en horaires atypiques, les petits déjeuners et les dîners sont proposés sur l'établissement : les petits déjeuners (fournis par les familles) sont servis aux enfants arrivant avant 7h et les dîners à ceux partant après 19h.

5.2 Les temps forts de l'année

Au fil de l'année, l'équipe du multi accueil les Vignerons propose des temps de rencontres aux familles comme :

- la rencontre nouvelles familles avant les vacances d'été afin de créer un premier lien avec l'équipe et les autres familles
- la réunion de rentrée où est présenté le projet pédagogique de l'année sous forme d'ateliers ludiques à destination des parents
- la rencontre « en route vers l'école » qui est un temps d'échange pour évoquer la nouvelle aventure qu'est l'entrée à l'école, pour les enfants et leur famille
- les cafés/thés des parents

L'établissement est amené à proposer des activités liées aux différents projets de l'année :

Les évènements

- les anniversaires des enfants que nous proposons de fêter une ou deux fois par mois avec un atelier pâtisserie le matin pour confectionner leur gâteau et le goûter l'après-midi autour d'une grande table conviviale. Les familles sont les bienvenues
- la fête de Noël, proposée sous la forme d'après-midi récréative, ateliers à partager avec parents, enfants et professionnels
- la fête de fin d'année, organisée courant juin sous forme de petits ateliers auxquels petits et grands peuvent participer

Les projets à l'année

- les ateliers d'inspiration Montessori, du matériel spécifique et adapté aux jeunes enfants est mis à disposition afin de permettre aux enfants d'être acteurs de leurs apprentissages, à leur rythme et dans le respect de leurs besoins du moment.
- les signes associés à la parole, qui permettent le soutien de l'émergence du langage grâce à l'utilisation de signes empruntés à la Langue des Signes Française
- le portage, qui, en proposant une alternative au portage à bras, permet de continuer à répondre aux besoins des plus jeunes tout en restant disponible pour le groupe
- la découverte de la nature, via le potager et le jardin aromatique où enfants, familles et équipe sont invités à passer un moment de jardinage.
- l'éveil sensoriel : sont proposées au sein de l'établissement des séances propices au bien-être et à la détente où l'imaginaire et la sensorialité de l'enfant sont stimulés avec la mise à disposition d'objets aux textures et couleurs différentes.
- la découverte de l'Art, au travers d'ateliers régulièrement proposés, qui peuvent être en lien avec des visites (musée, expositions...)
- le yoga : séances sur site adaptées aux jeunes enfants ; on apprend à mieux connaître son corps, se concentrer et prendre confiance en soi.

- la découverte du livre avec des intervenants de la médiathèque qui viennent sur l'établissement une fois par mois pour proposer un temps de lecture aux plus petits, ainsi que des temps lectures proposés quotidiennement par l'équipe
- les marionnettes au travers des comptines, histoires et petits spectacles
- les ateliers cuisine pour partager un moment privilégié autour d'une recette sucrée ou salée
- l'éveil gymnique est proposé une fois par semaine par un intervenant du service jeunesse sur site

Projet d'établissement « Les Vignerons »

Les journées spécifiques

Nous proposons sur l'année plusieurs dates où les enfants, les familles et les professionnels vivent tous ensemble une journée qui varie du quotidien.

- la journée sans horloge : être à l'écoute des besoins de l'enfant de manière différente, sans contrainte horaire et en rendant l'enfant plus acteur de sa journée.
- la journée sans « non » : apprendre à communiquer autrement, avec plus de consignes positives

Les sorties

- au musée des Arts et Traditions Populaires pour participer à des ateliers ludiques, pédagogiques et thématiques.
- à la découverte de diverses expositions proposées par la ville de Draguignan comme celles proposées à la chapelle de l'Observance, dans une démarche d'éveil culturel
- à la médiathèque communautaire pour des ateliers adaptés à la petite enfance ou en sortie spontanée.
- au marché, pour découvrir les fruits et les légumes. Ils seront goûtés ou cuisinés pour partager autour des saveurs et développer les sens.
- au Lieu d'Accueil Enfants Parents « Minute Papillon » en centre-ville, où nous bénéficions d'une pièce dédiée à la découverte des sens, à la détente et à la rêverie, « l'espace bulle ».

Cette liste n'est pas exhaustive et dépend également de la disponibilité des différents lieux pour nous accueillir.

Les familles ont une grande place au sein du multi accueil. Elles sont régulièrement invitées à participer aux différents projets sous des formes diverses et variées

Draguignan, le

Monsieur Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan



Mme Pascale BERDOU

Directrice de l'établissement

